



Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
BP 217 - 13607 Aix-en-Provence cedex 1
www.ufc-aix.com – aixenprovence@ufc-quechoisir.org

Tél. : 04 42 93 74 57 - Fax : 04 42 27 73 92

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Mars 2006

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air.

POURQUOI COMPOSTER ?

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin afin d'obtenir un engrais naturel d'excellente qualité pour ses propres besoins de jardinage.

Il permet donc de réduire les productions de déchets d'environ 30% tout en produisant une matière des plus riches et bénéfiques pour le sol : en effet le compost enrichit le sol, améliore sa structure, permet une meilleure rétention d'eau et atténue l'érosion causée par l'eau et le vent.

QUELS DECHETS COMPOSTER ?

Pour faire un compost il est nécessaire de respecter le ratio de matières riches en carbone et en azote. On considère les déchets dits « verts » riches en azote et les déchets dits « bruns » ceux étant riches en carbone.

▲ DECHETS « VERTS » :

Tonte de gazon
Mauvaises herbes non montées en graines
Epluchures fruits et légumes
Marc de café, sachets de thé ou tisane
Restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...)

▲ DECHETS « BRUNS » :

Feuilles mortes
Plantes et fleurs fanées
Taille de haies, branchages broyés
Coquilles d'œuf, noix concassées
Papier journal, essuie tout
Sciure, copeaux de bois non traité

QUELS SONT LES DECHETS NON COMPOSTABLES ?

Les imprimés de couleur (car ils contiennent des substances nocives pour le compost)
Le plastique
Le verre, les métaux
Les pelures d'agrumes
Le gravier, le sable
Les végétaux à décomposition difficile (résineux, rosiers)

Les couches culottes et litières pour chat
Toute matière grasse (aliments cuits, huiles, graisses)
Les déchets médicaux (pansement...)

LES CONDITIONS D'UN COMPOSTAGE REUSSI ?

Au-delà du choix du déchet, la réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez. Une surveillance et des interventions régulières en suivant nos trois règles d'or vous permettront de réussir un compost de qualité.

La première règle consiste à mélanger judicieusement les deux types de déchets.

En effet les matières azotées (c'est à dire les déchets verts, mous et mouillés) sont riches en protéines, en sucres et en eau ; cependant de par leur structure ils ne laissent pas circuler l'air et n'assurent pas l'élimination de l'eau excédentaire. Il faut donc les mélanger aux matières carbonées (déchets bruns, durs et secs) riches en énergie et à la décomposition plus lente. La proportion conseillée est de mettre une part égale de déchets bruns et verts.

La deuxième règle est de s'assurer de la bonne aération du compost par des brassages périodiques. On permettra ainsi la bonne décomposition des matières organiques par l'oxygénation et on évitera également les mauvaises odeurs.

La troisième règle est de veiller à une bonne humidité du compost. L'eau est nécessaire au développement des micro-organismes il faut donc l'arroser lorsqu'il fait trop chaud et qu'il est sec au toucher mais s'il est trop humide, il faudra ajouter des déchets bruns et secs.

QUAND ET COMMENT UTILISER LE COMPOST ?

De manière générale un compost peut être utilisé à partir de 3-4 mois.

A ce premier stade le « paillis » ou « compost jeune » a une structure grossière et peut être posé en couche épaisse autour des plantes vivaces, des arbustes et des arbres ou recouvrir les plates-bandes dénudées. Cette pratique protège la terre contre la sécheresse et limite la poussée des mauvaises herbes.

Après 6-7 mois le « compost mûr » a une couleur brune et sent bon le sous-bois. Riche en oligo-éléments et matières organiques il peut être répandu à la surface du sol ou après tamisage pour toutes les plantations d'intérieur et d'extérieur, les arbres, haies, potager ou semis... etc.

Attention ! Il est vivement déconseillé d'utiliser un compost pur. Le mélange idéal est de 50% de compost pour 50% de terre.

Il est dangereux d'enfuir un compost jeune dans un sol cultivé et de semer ou planter directement dans un compost pur quel que soit son âge.

PETITS CONSEILS ET ASTUCES

Débuter de préférence au printemps ou en été, en hiver le démarrage du compost est beaucoup plus lent.

En été, recouvrez votre compost d'une fine couche de déchets bruns de manière à ne pas attirer les petits rongeurs, mouches et autres « intrus » et protéger le tas de compost du dessèchement ou d'un excès d'humidité.

Eviter d'ajouter trop de déchets à la fois et trop humides (tontes de pelouses par exemple) ou de déchets trop gros.

Ne pas ajouter de terre car cela risque de freiner le processus de décomposition.

Eviter les substances nocives et polluantes ; ainsi que tout activateur : en respectant les trois règles d'or, les micro-organismes se chargeront du reste !

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

- ▲ Consulter sur le site l'ADEME le « Guide pratique du compostage individuel » www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost
- ▲ Trouver la liste des principales unités de traitement des déchets en région PACA (Traitement : décharges, compostage, transit, tri et recyclage...) en consultant le Guide Régional des Déchets, Site Internet : <http://www.guide-recyclage-paca.com>.
- ▲ Consulter quelques sites comme celui de la revue « 4 saisons du jardinage » avec ses bons conseils <http://www.terrevivante.org>; ou bien le site de la gazette « Hortiflor » www.hortiflorbureau.com .